

N°1370

du 15
SEPTEMBRE
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

COVID 19

P.3

Pour le personnel de santé du Togo

Une assurance spéciale de 3 mois, renouvelable jusqu'à la découverte d'un vaccin ou la validation d'un protocole de traitement

COMMERCE

P.3

Avec une comparaison par rapport au Rwanda et l'Afrique subsaharienne
Les chiffres de la concurrence déloyale du secteur informel au Togo

FONDS DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

P.6

Sur la période 2020-2024

La Cuesta de Bombouaka, le bassin de la rivière Kara
et le complexe fluvio-lagunaire du littoral à soutenir

CONSOMMATION

P.7

Acheter à vil prix, le piège de la contrefaçon

P. 6 Nouveau Code du travail en vue

LA PÉRIODE D'ESSAI DÉTAILLÉE ET ENCADRÉE



Gilbert Bawara, Ministre de la Fonction publique,
du Travail et des Réformes Administratives

*La retouche portée à la
législation porte aussi
sur la main-d'œuvre*

P.3 Le coronavirus ralentit la bonne lancée du Togo

La dette publique totale

projetée à la hausse, à 71,0% du PIB

P.4 Sur les principaux marchés de Lomé

Panier de la ménagère

Baisse de 0,8 point des prix, occasionnée
notamment par Tomates rondes et Citrons

AZIMUTS INFOS

Shimano revient en force sur le VTT électrique avec son nouveau moteur EP8

Plus léger, plus coupleux et associé à de nouvelles batteries de 504 et 630 Wh, le nouveau moteur Shimano EP8, qui équipera les modèles 2021 de VTT électriques, promet un pédalage assisté plus naturel et progressif.

Enfin ! peuvent s'écrier les amateurs de VTT électrique qui attendaient avec impatience le nouveau moteur Shimano. Quatre ans après l'excellent Steps E8000, la marque japonaise a levé le voile sur son successeur, le Shimano EP8 (Steps EP800 dans sa dénomination complète), qui apporte de très nombreuses améliorations tout en conservant la principale qualité de son devancier : la douceur de l'assistance au pédalage. Il était plus que temps que Shimano réagisse alors que ses principaux concurrents comme Bosch et Yamaha ou plus récemment BMZ, ont dégagé de nouveaux moteurs électriques bien plus performants.

Comme ses rivaux, l'un des gros efforts de Shimano a porté sur le poids. Grâce à un bloc en magnésium, l'EP8 gagne 300 grammes sur la balance comparé au Steps E8000 et passe à 2,6 kg. Le design est plus compact afin d'améliorer la garde au sol et de faciliter l'intégration aux cadres des fabricants de VTT. Bonne nouvelle, les points d'ancrage de l'EP8 sont les mêmes que ceux de l'E8000, ce qui veut dire que les constructeurs pourront adapter le moteur sur des cadres existants. Mais l'on ignore encore s'il sera possible pour les particuliers possédant un VTTAE Steps E8000 de faire monter un EP8.

Une meilleure exploitation du couple

Shimano a également augmenté le couple moteur qui passe de 70 à 85 Nm tout en conservant un niveau sonore qu'on nous promet équivalent à celui Steps E7000, réputé pour sa discrétion. Le moteur affiche une puissance nominale de 250 W et 500 W en crête. La partie purement mécanique de l'EP8 a été travaillée afin de réduire la friction, notamment grâce à des joints d'étanchéité et des engrenages améliorés. Résultat, Shimano annonce une diminution de 36% des frictions par rapport à l'E8000, ce qui devrait se traduire par un pédalage plus fluide quand l'assistance est coupée et aussi bénéficier à l'autonomie qui progresserait de 20%, dicit Shimano.

La partie logicielle a été particulièrement soignée pour exploiter au mieux ces évolutions. L'EP8 s'utilise toujours avec les trois modes d'assistance Eco, Trail et Boost, mais leur fonctionnement et les possibilités de personnalisation ont beaucoup évolué. Désormais, le couple maximal pour le mode Eco passe à 30 Nm, ce qui devrait le rendre plus pratique à utiliser qu'avec le Steps E8000 où il est vraiment très "light". Les vététistes familiers du système d'assistance Shimano pour VTT savent que c'est le mode Trail qui est le plus couramment utilisé. Grâce à un nouvel algorithme de ratio d'assistance, le constructeur nous promet qu'il est encore plus polyvalent en s'adaptant plus finement en fonction de la force qu'exerce le cycliste. Plus on pédale fort, plus le couple délivré augmente jusqu'à 85 Nm. Au contraire, si l'on adopte un pédalage plus doux, l'assistance réduit le couple pour contribuer à économiser la batterie. Le mode Boost quant à lui grimpe à 85 Nm quasiment dès les premiers coups de pédales.

Une personnalisation poussée via l'application E-Tube Project

Dernier point notable, les possibilités de personnalisation via l'application mobile E-Tube Project (Android et iOS) ont été étoffées avec dix niveaux différents pour les trois modes, la possibilité de jouer sur l'intensité du couple entre 20 et 85 Nm et cinq paramétrages possibles pour la sensibilité de l'assistance. Il est possible de sauvegarder ces réglages sur des profils différents stockés dans la mémoire du système et activables depuis l'écran de contrôle au guidon. Le Shimano EP8 s'accompagne de nouvelles batteries 630 Wh (interne et externe) et 504 Wh (interne). Selon le constructeur ses batteries offrent une très longue durée de vie et conservent 60 % de leur capacité après 1.000 cycles de recharge.

Shimano n'a donc pas fait les choses à moitié pour cet aggiornamento qui laisse augurer d'un fonctionnement encore mieux calé sur les capacités et les besoins des cyclistes. On attendra avec intérêt de découvrir comment cela se traduit sur le terrain.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récupéré N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric
JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.

Hervé AGBODAN

Maurille AFERI

Pater LATE

Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA

Alan LAWSON

Abel DJOBO

Service photographie

Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature

LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Enseignement

L'Université de Lomé célèbre son cinquantième anniversaire

Créée le lundi 14 septembre 1970 sous l'appellation " Université du Bénin ", un clin d'œil au Golfe du Bénin, l'Université de Lomé célèbre depuis le 12 septembre son cinquantième anniversaire. C'est la première et plus ancienne université publique du Togo. Créée par Eyadema dans un contexte de politique de développement du jeune Etat, dix ans après l'accession à l'indépendance, elle était non seulement une fierté nationale et était destinée à former les futurs cadres du pays. La première pierre de ce haut sommet des savoirs au Togo a été posée par l'ancien ministre de l'éducation Benoît Yaya Malou. Elle a servi pendant longtemps, notamment son département de droit, à former



également des étudiants du Bénin.

L'Université a pris sa dénomination actuelle en 2001, l'Etat voulant créer d'autres universités publiques dont celle de Kara.

Les manifestations marquant la

commémoration de ce jubilé d'or ont été lancées samedi sur le campus sous le thème " De l'Université du Bénin à l'Université de Lomé, 50 ans : bilan et perspectives ". En attendant les festivités ce lundi, plu-

sieurs activités se sont déroulées en amont : dévoilement du flambeau du cinquantenaire, adressage des arrières et inaugurations d'édifices aux noms des personnalités ayant marqué l'histoire de l'Université.

Plusieurs infrastructures ont été inaugurées le samedi 12 septembre dernier. Les coupures symboliques des rubans de la "Scène Bella Bellow", une scène couverte, du bâtiment annexe de la Direction des Affaires Académiques et de la Scolarité (DAAS) baptisé bâtiment Professeur Emmanuel B.K. Agbeko Edee (premier Directeur de la DAAS), de bassin de rétention d'eau ainsi que le dévoilement des plaques portant adressage des rues.

Nécrologie

Le musicien jamaïcain Toots Hibbert, légende du reggae, est mort

Avec son groupe Toots & the Maytals, il était l'un des premiers à avoir utilisé le mot " reggae ", qui donna son nom au célèbre style musical. Le musicien jamaïcain Frederick Nathaniel Hibbert, dit " Toots ", est mort le 11 septembre à Kingston à l'âge de 77 ans, a annoncé sa famille. Il avait été plongé dans un coma artificiel depuis le début du mois, après avoir été admis à l'hôpital en raison de problèmes respiratoires.

Né en 1942 à May Pen, en Jamaïque, multi-instrumentaliste, songwriter et showman, Toots était considéré comme le plus grand chanteur de reggae vivant. Après la mort de ses parents, dès son adolescence, il s'installe dans le quartier

de Trench Town, à Kingston, où la scène musicale locale est alors florissante, passant des fêtes de rue aux studios d'enregistrement et attirant de futures stars telles que Bob Marley ou Desmond Dekker. En 1962, il forme The Maytals avec Henry " Raleigh " Gordon and Nathaniel " Jerry " Mathias. Rapidement repérés par le producteur de disques jamaïcain Sir Coxson, ils signent chez le célèbre label Studio One et gagnent en popularité.

En 1968, le groupe sort Do the Reggay, chanson qui restera largement reconnue comme celle qui donna son nom au genre musical. " Quand une fille n'était pas très jolie ou qu'elle n'était pas très bien ha-



billée, on avait l'habitude de dire qu'elle était "streggay". Un jour, je jouais et je ne sais pas pourquoi mais j'ai commencé à chanter : "Do the reggay, do the reggay" - c'est sorti comme ça ", expliquait-il au Daily Star

en 2012. " J'aurais peut-être pu l'appeler " streggay " si j'avais réfléchi plus longtemps. Ce serait quelque chose, si tout le monde dansait sur de la musique streggay. "

Disparition

L'écrivain et journaliste François Debré est décédé à l'âge de 78 ans

Il avait reçu le prix Albert Londres en 1977 pour son livre sur la révolution khmère, Cambodge, la révolution de la forêt. Le journaliste et ancien grand reporter François Debré, l'un des quatre fils de l'ancien Premier ministre Michel Debré, est mort à l'âge de 78 ans, quelques heures seulement après son frère Bernard, a informé l'écrivaine Constance Debré auprès de l'AFP. L'ex-journaliste est mort chez lui, à Montlouis-sur-Loire, près de Tours, dans la nuit de dimanche à lundi quelques heures après celui de son frère Bernard, urologue, ancien ministre et ex-dé-

puté, mort à 75 ans des suites d'un cancer.

Après des études de droit, François Debré, 2e fils de Michel Debré, s'était lancé dans le journalisme, couvrant pour des journaux, puis des chaînes de télévision, des conflits sur plusieurs continents, dont celui la guerre du Biafra et la chute de Saïgon. Il avait été grand reporter à TF1 de 1977 à 1981. On lui doit aussi des documentaires et il avait par ailleurs été éclopé en 2011 de deux mois de prison avec sursis dans l'affaire des emplois fictifs de la mairie de Paris.



Edition

Etats-Unis : les imprimeurs ne peuvent plus suivre le rythme des éditeurs

Au printemps dernier, la pandémie forçait les éditeurs à mettre en pause leur activité. Des centaines de titres mis en attente, puis reportés, se retrouvent aujourd'hui à sortir en même temps que les nouveautés prévues pour septembre. Ce flot de livres sans précédent vient sub-

merger les imprimeurs, déjà fragilisés, qui se retrouvent incapables d'assurer la demande.

Le retour à la normale n'est pas pour tout de suite pour le secteur de l'édition aux États-Unis. Cet automne s'annonce comme une saison particulièrement chargée en

parutions, les ouvrages prévus pour ce printemps étant pour certains publiés en même temps que les titres de septembre.

De son côté le marché de l'imprimerie a été particulièrement fragilisé par la pandémie. Comme le souligne StarTribune, les deux plus

grandes sociétés d'impression du pays, Quad et LSC Communications, ont été soumises à une pression financière intense. LSC a déclaré faillite et ses actifs seront mis aux enchères ce mois-ci tandis que Quad qui a dû fermer ses trois usines en raison de la pandémie cherche également un repreneur.

Le coronavirus ralentit la bonne lancée du Togo

La dette publique totale projetée à la hausse, à 71,0% du PIB

Late Pater

Comme dans d'autres pays, sous l'effet de la pandémie à coronavirus, la bonne lancée du Togo va être ralentie, voire rétrogradée, en matière d'endettement. La Banque mondiale le confirme dans son dernier rapport sur l'économie du pays, publié la semaine passée : le niveau de la dette publique devrait augmenter légèrement. En effet, la dernière analyse conjointe de viabilité de la dette du Fonds monétaire international (FMI) et de

la Banque mondiale d'avril 2020 indique que le risque de surendettement extérieur reste modéré, mais le risque global de surendettement est élevé. La dette publique totale est projetée à la hausse, se situant à 71,0% du PIB en 2020. Le moratoire récemment annoncé par le G20 sur la dette bilatérale ne bénéficiera pas beaucoup au Togo. Et selon un scénario alternatif qui suggère un impact beaucoup plus important de la pandémie du Covid-19 sur l'activité économique, la dette se situerait plu-

tôt à 73,3% en 2020.

Les efforts des autorités togolaises ont ramené le pays sous la barre communautaire de l'UEMOA fixée à 70%. La dette publique à fin décembre 2019 se chiffrait à 2 196,64 milliards de francs Cfa, soit 68,67% de la richesse nationale contre 73,6% en 2018 (2 191,0 milliards de francs Cfa). Par conséquent, les chiffres des composants de la dette totale doivent être aussi révisés. A noter que, en 2019, l'encours de la dette intérieure s'est établi à 1 446,4 milliards



Sani Yaya, Ministre de l'Economie et des Finances

contre 1 590,3 milliards à fin décembre 2018, tandis que

celui de la dette extérieure a atteint 750,2 milliards à fin décembre 2019 contre 600,8 milliards à fin décembre 2018. Le service de la dette publique totale s'est établi à 605,6 milliards en 2019, soit une hausse de 37,9% par rapport à 2018, représentant 81,6% des recettes totales contre 66,6% en 2018. Sur les trois dernières années, le service de la dette intérieure représente en moyenne 90,7% du total du service de la dette publique, reflétant l'importance de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette publique.

Aider le Togo dans sa phase de redressement socioéconomique

La Banque mondiale en appui à la stratégie anti-Covid-19

Le groupe de la Banque mondiale a approuvé, le jeudi 10 septembre dernier, un financement de 70 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA, branche de la Banque mondiale) pour aider le Togo à faire face à la crise sanitaire de COVID-19 dans sa phase de redressement socioéconomique. Selon la Banque, le Togo a pris des mesures importantes pour contenir la pandémie et atténuer son impact socioéconomique et doit faire face à des contraintes financières. Pour répondre aux différents enjeux de la pandémie, la Banque mondiale vient en appui à la stratégie anti-COVID-19 mise en place par le gouvernement et centrée sur trois volets : sauver les vies avec l'exécution du plan de riposte sanitaire ; préserver les moyens de subsistance des ménages en stabilisant l'activité économique à un niveau acceptable ; et relancer l'économie à travers des mesures en faveur des entreprises et un soutien à l'agriculture.

Ce financement comprend un don de 35 millions de dollars et un crédit de 35 millions de dollars fournis par l'IDA. « *Cet appui est important pour aider le Togo à atténuer les effets de la pandémie sur les populations et exécuter le plan national de redressement post-COVID-19* », a souligné **Hawa Cissé Wagué**, représentante résidente de la Banque mondiale pour le Togo. « *Les mesures de protection sociale et de santé soutenues par cette opération devront atténuer l'impact des effets de la crise sur les plus vulnérables en soutenant la consommation des ménages et en garantissant l'accès aux services de base* ». Se-

lon le premier Rapport sur la situation économique au Togo publié la semaine dernière, la pandémie de COVID-19 a des répercussions importantes sur l'économie togolaise et pourrait faire baisser la croissance de 5,3% en 2019 à 1% en 2020.

En réponse à l'impact économique de la pandémie, les mesures soutenues par cette opération visent à améliorer la coordination et l'efficacité de la réponse sanitaire et accroître le dépistage et le traitement de tous les patients dans le pays. Ces mesures, pointe la Banque mondiale, envisagent aussi de prévenir l'augmentation de la pauvreté, notamment par l'extension du programme NOVISSI, un programme national de transfert d'argent liquide reconnu pour ses caractéristi-

ques innovantes. Enfin, cet appui devrait permettre de préparer la reprise post-COVID-19, avec des mesures pour soutenir le secteur privé, protéger les emplois et stimuler la production agricole.

L'Association internationale de développement (IDA) est l'institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Fondée en 1960, elle accorde des dons et des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêts en faveur de projets et de programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des plus démunis. L'IDA figure parmi les principaux bailleurs de fonds des 75 pays les plus pauvres de la planète, dont 39 se trouvent en Afrique.

Avec une comparaison par rapport au Rwanda et l'Afrique subsaharienne

Les chiffres de la concurrence déloyale du secteur informel au Togo

Late Pater

La population des entreprises au Togo est caractérisée par une individualisation des unités économiques avec 93,0% évoluant pour la plupart dans le secteur informel. Et sur 115.880 unités économiques dénombrées en 2018, 14,5% sont du secteur formel contre 85,5% informel. Ce secteur informel est aussi une source de concurrence déloyale pour les entreprises formelles car les entreprises informelles peuvent bénéficier d'un avantage sur les coûts de production et elles ne paient pas ou paient peu d'impôt. Le niveau d'informalité élevé prive donc le gouvernement de ressources

fiscales précieuses et limite sa capacité de régulation des secteurs d'activités. Les entreprises informelles peuvent avoir un avantage non monétaire dans la mesure où elles respectent peu ou pas la réglementation, selon la Banque mondiale.

La concurrence déloyale des entreprises du secteur informel est plus élevée que la moyenne de l'Afrique subsaharienne. 50,6% des entreprises, en moyenne, considèrent la concurrence déloyale du secteur informel comme une contrainte au développement de l'activité des structures privées formelles. Cette contrainte semble plus forte dans le secteur des services et pour les entreprises de

COVID-19 / Pour le personnel de santé du Togo

Une assurance spéciale Covid-19 de 3 mois, renouvelable jusqu'à la découverte d'un vaccin ou de la validation d'un protocole de traitement

Jean AFOLABI

Le gouvernement togolais a décidé de souscrire une assurance pour tout le personnel des centres de santé sur toute l'étendue du territoire national. Selon la Coordination nationale de la gestion de la riposte (CNGR), cette assurance a pour objet d'apporter une réponse appropriée à la problématique de risque intrinsèque d'exposition du personnel soignant dans sa mission. « *Cette assurance couvre tous les agents de santé qui travaillent dans les centres de soins sans distinctions, notamment*

les infirmiers, les médecins, les enseignants, les professeurs, les gardes malades, etc. Cette assurance couvre aussi le personnel administratif des centres de soins », affirme le Colonel médecin Mohaman Djibril, coordonnateur du CNGR. Pour ce qui est des cliniques et cabinets médicaux ainsi que les pharmaciens, ils peuvent souscrire, s'ils le souhaitent, à cette assurance et payer leur cotisation. La période de couverture est de trois mois, renouvelable jusqu'à la découverte d'un vaccin anti-covid ou de la validation d'un protocole de traitement.

De plus, le gouvernement a décidé d'une formation continue pour tout le personnel des centres de soin sur tout le territoire. « *Cette formation sera couplée d'une prime forfaitaire pour ceux qui vont suivre la formation* », renseigne Djibril Mohaman. Comme on peut le voir, il y a une reconnaissance du travail qui se fait par les agents de santé et il faut continuer par les soutenir pour motiver leur action afin de poursuivre la mission qui est la leur. Au CNGR, on indique que cet accompagnement est lié au passage de la maladie au niveau communautaire, augmentation des cas, donc augmentation du risque dans les hôpitaux, car, augmentation des cas suspects qui consultent en ces lieux. En corolaire, il y a risque d'augmentation des cas po-

stifs du personnel de santé.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà prises dès les premiers instants de la maladie par le gouvernement à l'endroit de ceux qui étaient au front. Les Equipements de protection individuelle (EPI), les gants, les masques, brefs les consommables médicaux sont distribués quotidiennement à tous les agents de santé public et confessionnel, malgré la rareté des équipements en ce moment-là. Des structures sanitaires ont été identifiées sur toute l'étendue du territoire pour accueillir les personnes testées positives au Coronavirus. Les moyens de ces structures ont été renforcés pour faire face à la situation. Le Togo a reçu des équipements de protection et des tests de dépistage aux normes de l'Organisation mondiale de la santé pour augmenter notre capacité opérationnelle à Lomé et à l'intérieur du pays.

Ces deux nouvelles actions à l'endroit de ceux qui sont au front de la lutte contre le Covid 19 viennent témoigner une fois encore le souci du chef de l'Etat de ne laisser personne au bord du chemin. En effet dans son message du 1^{er} Avril, Faure Gnassingbé a apprécié la tâche accomplie par le personnel soignant. « *Je voudrais ici rendre hommage aux personnels soignants pour les sacrifices et le dévouement dont ils font preuve en ces moments difficiles* », a-t-il dit.

Sur les principaux marchés de Lomé

Panier de la ménagère

Baisse de 0,8 point des prix, occasionnée notamment par Tomates rondes et Citrons

Jean AFOLABI

En août 2020, l'INHPC – Indice national harmonisé des prix à la consommation – s'est établi à 105,7 au Togo, traduisant une baisse de 0,8% du niveau général des prix à la consommation contre une hausse de 0,6% le mois précédent. Cette baisse est principalement due au recul des indices des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,1%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,5%), «Communication» (-0,2%) et «Transports» (-0,1%), indique l'Institut national de la Statistique et des études économiques et démographiques dans son rapport mensuel. La baisse de l'indice global, précise-t-il, est cependant atténuée par l'augmentation du niveau de l'indice de la fonction de consommation «Tabac et stupéfiants» (+1,0%) et par la quasi-stabilité des indices des fonctions de consommation «Restaurants et Hôtels» (+0,1%), «Biens et services divers» (+0,1%), «Santé» (+0,1%), «Loisirs et culture» (+0,2%) et «Enseignement» (+0,1%).

En effet, la baisse de l'indice de la fonction de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» est soutenue par la régression des indices des postes suivants: «Tubercules et plantain» (-19,4%); «Légumes frais en fruits ou racine» (-19,5%); «Agrumes» (-14,3%); «Poissons et autres produits séchés ou fumés» (-2,9%); «Sel, épices, sauces et produits alimentaires non déclarés ailleurs» (-6,1%); «Poissons frais» (-8,7%) et «Autres matières grasses» (-4,0%). Les plus fortes contributions à la baisse de l'indice de la fonction de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» sont le fait des postes «Alimentation en eau» (-3,0%), «Combustibles solides et autres» (-1,1%), «Combustibles liquides» (-0,5%). Dans le cas de la fonction de consommation «Communication», la baisse constatée est imputable à la chute de 14,1% de l'indice du poste «Services postaux» (-14,1%). La fonction de consommation «Transports» a, pour sa part, légèrement baissé conséquemment au fléchissement des indices des postes «Carburants et lubrifiants» (-0,3%) et «Pièces détachées et accessoires» (-2,3%).

Au chapitre des contributions positives des indices des postes à la variation de l'indice global, l'augmentation de 0,2% de l'indice du poste «Restaurants, cafés et établissements similaires» a imprimé à l'indice de prix de la fonction de consommation «Restaurants et Hôtels» la hausse mentionnée plus loin. Pour la hausse de l'indice de la fonction de consommation «Tabac et stu-



pefiants», les postes y ayant contribué sont «Vin et boissons fermentées» (+0,9%) et «Bière» (+0,4%). L'indice de prix de la fonction de consommation «Santé» a, lui aussi, augmenté par le truchement de l'appréciation des prix du poste «Médicaments traditionnels». Les services d'«Enseignement secondaire» ayant renchéri (+0,3%), il s'ensuit une appréciation de l'indice de prix de la fonction de consommation «Enseignement». La variation de l'indice du poste «Appareils de réception, enregistrement et reproduction» (+0,7%) a contribué à faire apprécier l'indice de prix de la fonction «Loisirs et culture». Les postes de la fonction «Biens et services divers» dont les indices ont augmenté sont «Appareils et articles pour soins corporels» (+2,2%) et «Produits pour soins corporels» (0,4%).

Les produits en baisse de prix

D'après les chiffres de l'Institut national de la Statistique, la diminution du niveau des indices observée en août 2020 est imputable à la dépréciation des variétés suivantes: «Ignames» (-23,1%); «Patate douce fraîche» (-11,6%); «Banane plantain mûre» (-7,1%); «Tomates rondes (Pomme)» (-46,7%); «Gombos frais» (-25,9%); «Carottes» (-24,3%); «Aubergine locale» (-17,1%); «Betterave» (-14,7%); «Citrons» (-27,5%); «Oranges locales» (-7,4%); «Doèvi (Anchois) séché» (-5,9%); «Lanhoinhoi (Poisson salé fermenté)» (-5,0%); «Manvi fumé (Hareng)» (-4,9%); «Carpe frite à l'huile rouge» (-4,6%); «Doèvi (Anchois) fumé» (-4,3%); «Adiadoè (Sardinelles fumées)» (-3,1%); «Akpala (Chinchard) fumé» (-1,9%); «Piment rouge frais» (-22,3%); «Gboyébessé (Piment vert)» (-8,5%); «Piment rouge sec en poudre» (-2,0%); «Concentré de tomate (Rocco)» (-1,4%); «Mayonnaise» (-0,5%); «Piment rouge sec» (-0,1%); «Sika-Sika moumou (Dorade rose fraîche)» (-13,7%); «Akpala moumou (Chinchard frais)» (-5,1%); «Décou (Noix de palme)» (-4,2%); «Pâte d'arachide» (-4,1%); «Prix d'un consommateur-type d'eau» (-13,1%); «Charbon de bois» (-1,2%); «Pétrole lampant vendu en vrac» (-0,7%); «Frais d'envoi de mandat postal à l'intérieur» (-19,9%); «Affranchissement d'un colis» (-13,2%); «Essence super de rue» (-1,7%); «Essence mélange de rue» (-1,0%); «Bougie pour automobile» (-3,4%) et «Batterie pour voiture automobile» (-0,6%).

Les produits en hausse d'indice

Le renchérissement constaté en août 2020 concerne entre autres les variétés ci-après: «Café au lait avec pain beurré (Pain entier)» (+1,0%); «Vin de palme» (+1,4%); «Bière locale ordinaire» (+0,6%); «Bière importée ordinaire» (+0,3%); «Parfum» (+4,4%); «Herbe Zangara pour paludisme» (+8,5%); «Radiocassette importée» (+2,5%); «Poste téléviseur en couleurs (Samsung, Philipps)» (+2,0%) et «Répétition de cours aux élèves du secondaire, premier cycle» (+2,4%). Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une quasi-stabilité (0,1%) sur le plan national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a progressé de 0,2%.

Les indices de prix des produits énergétiques et ceux des «Produits frais» ont respectivement baissé de 0,3% et 3,7%. Au regard de la provenance, les prix des produits «importés» ont cru de 0,2%, tandis que les prix des produits «locaux» ont régressé de 1,0%. Du point de vue de la classification sectorielle, la baisse du niveau général des prix est due à celle des prix des produits des secteurs tertiaire (-0,2%) et primaire (-4,7%); toutefois, elle est amortie par la hausse des prix des produits du secteur secondaire (+0,1%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient de la diminution des prix des produits «non-durables» (-1,1%) et des «services» (-0,2%).

En évolution trimestrielle

Le niveau général des prix en août 2020 a décliné de 0,9% comparativement à la situation de mai 2020 (évolution trimestrielle). Cette évolution est la résultante d'une part, de la régression des prix des produits des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (-2,5%), «Transports» (-4,4%), «Santé» (-1,8%), «Biens et services divers» (-1,2%), «Enseignement» (-0,3%) et d'autre part, de la progression des prix des produits des fonctions de consommation «Communication» (+2,7%), «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (+1,3%), «Restaurants et Hôtels» (+0,8%), «Articles d'habillement et chaussures» (+0,7%), «Tabac et stupéfiants» (+3,0%), «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%) et «Loisirs et culture» (+0,3%).

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif de la diminution des prix des «Produits frais» (-4,5%) et des produits de l'«Énergie» (-2,4%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique par la diminution dans la même proportion (-1,1%) des prix des produits locaux et im-

portés. Cette baisse du niveau général des prix en évolution trimestrielle est induite, du point de vue de la durabilité, par la régression des prix des produits «Non durables» (-2,5%) et des produits «Durables» (-1,3%) jugulée par la hausse des prix des «Services» (+2,0%) et des produits «Semi-durables» (+0,7%). Les variations respectives des prix des produits des secteurs secondaire (-1,8%) et primaire (-3,2%) amorties par les prix des produits du secteur tertiaire (+2,0%) ont contribué à la baisse trimestrielle du niveau général des prix.

En glissement annuel

En glissement annuel (par rapport à août 2019), le niveau général des prix a progressé de 2,4% consécutivement à la hausse des prix des fonctions de consommation «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+6,1%); «Communication» (+7,1%); «Restaurants et Hôtels» (+1,1%); «Articles d'habillement et chaussures» (+1,5%);

«Biens et services divers» (+2,3%); «Enseignement» (+4,5%); «Tabac et stupéfiants» (+3,8%); «Santé» (+0,6%); «Loisirs et culture» (+0,7%); «Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer» (+0,3%). Seule les fonctions de consommation «Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles» (-0,1%) et «Transports» (-7,0%) ont enregistré une diminution.

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel, est la résultante de l'augmentation des prix des «Produits frais» (+7,3%) et des produits «Hors Énergie et Produits frais» (+2,2%) amortie par la baisse des prix des produits de l'«Énergie» (-8,1%).

Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique essentiellement par la hausse des prix des produits «locaux» (+4,0%). Quant à la durabilité, la progression



du niveau général des prix sur le plan national a été influencée par l'accroissement de prix des produits «Non durables» (+2,9%) et des «Services» (+3,2%) amortie par la diminution des prix des produits «Durable» (-1,2%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse annuelle du niveau général des prix découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs «primaire» (+9,5%); «tertiaire» (+3,2%) et «secondaire» (+0,3%).

Le taux d'inflation, calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois, au niveau national est de 0,9% en août 2020 (0,7% le mois précédent).

De l'avis d'une majorité d'organismes internationaux

La COVID-19 va relancer le nombre de décès d'enfants

En 2019, le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans dans le monde n'avait jamais été aussi bas, chutant à 5,2 millions contre 12,5 millions en 1990, d'après les nouvelles estimations sur la mortalité publiées par l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et le Groupe de la Banque mondiale. Malheureusement, des enquêtes menées par l'UNICEF et l'OMS révèlent que ces décennies de progrès acquis au prix de grands efforts risquent d'être anéanties par les perturbations majeures qui frappent les services de santé en raison de la pandémie de COVID-19.

«La communauté internationale a enregistré des progrès considérables dans l'élimination des décès évitables d'enfants, et elle ne laissera pas la pandémie de COVID-19 la freiner dans son élan», affirme Henrietta Fore, Directrice générale de l'UNICEF. «Les enfants privés de services de santé en raison de l'encombrement des systèmes et les femmes qui ont peur d'accoucher à l'hôpital par crainte d'une infection risquent eux aussi de devenir des victimes de la COVID-19. Si nous n'investissons pas immédiatement dans le rétablissement des services et des systèmes de santé perturbés, des millions d'enfants de moins de 5 ans, en particulier des nouveau-nés, risquent de mourir».

Les services de santé visant à prévenir ou à traiter les causes des décès d'enfants telles que la pré-

maturité, l'insuffisance pondérale à la naissance, les complications lors de la naissance, le sepsis néonatal, la pneumonie, la diarrhée et le paludisme, ainsi que les services de vaccination ont permis de sauver des millions de vies au cours des 30 dernières années. Aujourd'hui, les contraintes en matière de ressources et l'inquiétude générale à recourir aux services de santé par crainte de contracter la COVID-19 mettent à mal les services de santé infantile et maternelle, ce qui perturbe, entre autres, les examens de santé, la vaccination et les soins prénatals et postnatals dans tous les pays du monde.

D'après une enquête menée au cours de l'été par l'UNICEF, près de 68% des 77 pays interrogés ont signalé que les examens médicaux pour les enfants et les services de vaccination étaient perturbés dans une mesure plus ou moins importante. En outre, 63% ont rapporté subir des perturbations dans les examens anténatals et 59%, dans les soins postnatals. Une enquête récente de l'OMS a révélé que 52% des 105 pays interrogés faisaient état de perturbations dans les services de santé pour les enfants malades et 51%, dans les services de gestion de la malnutrition.

Or, les interventions de ce type sont essentielles pour enrayer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants. Par exemple, selon l'OMS, les femmes prises en charge par des sages-femmes qualifiées satisfaisant aux normes internationales présentent un risque 16% moindre de perdre leur bébé

et 24% moindre d'accoucher prématurément.

La volonté des parents d'éviter les centres de santé par crainte d'une infection, les restrictions en matière de transport, la suspension ou la fermeture des services et des installations, le manque d'agents de santé induit par la réaffectation du personnel ou la peur d'une infection en raison de la pénurie d'équipements de protection individuelle, tels que des masques et des gants, ainsi que des difficultés financières plus importantes constituent les principales causes des perturbations observées dans les services de santé d'après les réponses des pays qui ont participé aux enquêtes menées par l'UNICEF et l'OMS. L'Afghanistan, la Bolivie, le Cameroun, la Libye, Madagascar, le Pakistan, la République centrafricaine, le Soudan et le Yémen font partie des pays les plus durement touchés.

Sur ces pays, sept enregistraient des taux élevés de mortalité infanto-juvénile supérieurs à 50 décès pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants de moins de 5 ans en 2019. En Afghanistan, pays dans lequel un enfant de moins de 5 ans sur 17 est décédé en 2019, le Ministère de la santé a signalé que la fréquentation des centres de santé avait considérablement baissé. La peur de contracter la COVID-19 pousse les familles à faire l'impasse sur les soins prénatals et postnatals, ce qui expose les femmes enceintes et les nouveau-nés à des risques accrus.

FOOTBALL/

La CAF en assemblée générale électorale le 12 mars 2021 à Rabat

La Confédération africaine de football (CAF) a officiellement lancé, vendredi, son processus électoral qui devra aboutir au 12 mars 2021 à l'élection de son nouveau président au cours de son 43e assemblée générale prévue à Rabat au Maroc.

Hervé A.

" Considérant que cette Assemblée Générale 2021 marquera la fin du mandat de quatre (04) ans du Président en exercice ainsi que d'une partie des membres du Comité Exécutif de la CAF et des membres africains au Conseil de la FIFA, il sera donc procédé aux élections du Président de la CAF, des membres africains au Conseil de la FIFA et des membres du Comité Exécutif dans les postes à pourvoir ", a annoncé Abdelmounaim Bah, le Secrétaire Général par intérim de la CAF dans une note circulaire adressée le 12 septembre à ses membres.

La période de dépôt des candidatures pour les différents postes est fixée du 11 septembre au 12 novembre 2020. La CAF communiquera les noms des candidats retenus aux associations nationales le 11 janvier 2021.

Suivant les dispositions de la CAF, " une candidature au poste de Président de la CAF doit être propo-



sée par au moins une association nationale membre de la CAF et à peine d'irrecevabilité, être soutenue par écrit, au moins par trois (03) associations nationales membres dont obligatoirement son association nationale membre ". Par ailleurs, le candidat à la présidence de la CAF doit avoir joué un rôle actif dans le football durant au moins

deux (02) des cinq (05) dernières années ayant précédé sa candidature et ne pas excéder l'âge de 70 ans.

Pour l'heure, on ignore si Ahmad, le sortant se représentera. Le Malgache a toujours expliqué qu'il se prononcera au moment venu. Mais certains médias affirment que le patron de la Confédération africaine de

football est candidat à sa propre succession. Malgré un premier mandat marqué par des scandales à répétitions avec notamment l'affaire Tactical Steel, qui lui a valu d'être placé en garde à vue à Paris en juin 2019, une affaire toujours instruite par la justice française, le malgache de 60 ans va briguer un second mandat.

Yuki Nagasato débarque dans une équipe masculine

L'attaquante internationale japonaise Yuki Nagasato, actuellement sous contrat avec l'équipe professionnelle des Chicago Red Stars, a rejoint en prêt l'équipe amatrice masculine japonaise de Hayabusa Eleven, la joueuse ayant expliqué jeudi vouloir ainsi envoyer un "message" anti-discrimination.

" En faisant ce choix atypique, je veux aider à créer une communauté où il n'y a pas de frontières entre les genres et les races ", a déclaré la joueuse de 33 ans lors d'une conférence de presse au Japon. Elle a expliqué avoir été "vraiment inspirée" par la lutte contre les discriminations de la superstar du football féminin, l'Américaine Megan Rapinoe, double championne du monde en titre avec les Etats-Unis.

" Je me suis demandée si moi aussi je pouvais envoyer un message à la société ", a encore dit Yuki Nagasato, tout en admettant qu'elle avait encore du mal à savoir à quel point elle pourrait contribuer sportivement à sa nouvelle équipe, où joue par ailleurs son frère aîné Genki.

" Yuki Nagasato va au Japon où elle écrira l'Histoire en devenant la première femme à jouer professionnellement pour Hayabusa Eleven, un club amateur masculin " basé près de Tokyo, avait annoncé mercredi les Chicago Red Stars dans un communiqué.

La Coupe du Monde retarde son lancement

Embouteillage en vue dans la boxe olympique. Selon Around the Rings, la nouvelle compétition par équipes, la Coupe du Monde, devrait débiter l'an prochain au mois de mars. Elle aurait dû frapper ses trois coups cette année en novembre, mais la pandémie de COVID-19 a repoussé son lancement.

La création d'une Coupe du Monde a été annoncée en début d'année par Umar Kremlev, le secrétaire général de la Fédération russe de boxe (RBF). Très inspirée des anciennes World Series de l'AIBA, elle doit rassembler 16 équipes basées dans le monde entier, et distribuer plus d'un million de dollars en prize money.

Seul ennui : le nouveau calendrier de la Coupe du Monde pourrait entrer en concurrence avec les tournois de qualification olympique, eux aussi repoussés à l'an prochain après le report des Jeux de Tokyo.

Le TQO européen est prévu en février 2021 à Londres. Il sera suivi du tournoi américain, annoncé pour le mois de mars à Buenos Aires. Enfin, un dernier tournoi de qualification olympique, à l'échelle mondiale, doit se tenir en mai 2021 à Paris.

Un exercice bouclé dans le rouge

World Athletics joue la transparence. L'instance internationale a rendu publics, via un communiqué publié jeudi 10 septembre, ses comptes financiers pour l'exercice conclu le 31 décembre 2019.

Une date qui marquait la fin de son cycle de financement de quatre ans. Le document révèle des réserves de trésorerie qui s'élèvent à 34,3 millions de dollars. Pas mal. Il affiche également une hausse de 13 % des recettes, par rapport à l'exercice 2018, pour atteindre 51,1 millions de dollars. Seul ennui : les revenus de World Athletics restent malgré tout inférieurs à ses dépenses. Ces dernières ont beau avoir diminué de 5,5 %, pour s'établir à 67,8 millions de dollars, elles continuent de plomber les comptes de l'instance présidée par Sebastian Coe.

Au final, elle affiche un résultat déficitaire de 16,7 millions de dollars. En clair, World Athletics continue à vivre au-dessus de ses moyens. Dans le détail, 80 % des revenus sont consacrés aux athlètes dans le cadre des compétitions, des programmes de développement et d'intégrité. En prime, 17 millions de dollars ont été alloués aux fédérations membres pour assurer la mise en œuvre d'initiatives sur le terrain au cours des quatre dernières années.

LIGUE DES CHAMPIONS DAMES

L'Afrique du Sud officiellement candidate

L'Afrique du Sud est candidate à l'organisation de la première édition de la Ligue africaine des champions féminine prévue en 2021, a annoncé vendredi sa fédération nationale de football.

Dans un communiqué paru sur son site officiel, la Fédération sud-africaine de football (SAFA) a annoncé que cette candidature sera soumise samedi après la réunion de son Comité exécutif.

La CAF a annoncé jeudi le démarrage de cette compétition prévue dans le deuxième semestre de l'année 2021 et mettant aux prises huit clubs. Chacune de six zones de développement enverra son équipe

championne après un tournoi zonal et les champions des zones rejoindront le pays hôte et une équipe bénéficiant d'une invitation spéciale.

Dans son communiqué, la SAFA a expliqué que " le tournoi de la Ligue des champions féminine de la CAF constituera une motivation supplémentaire pour les équipes participantes à la Ligue nationale de football féminin SAFA (SWPFL) ".

" Cette Ligue a été lancée l'année dernière et l'équipe féminine de Mamelodi Sundowns a remporté la première édition et la deuxième édition devrait démarrer au début de l'année prochaine ", indique le site officiel de la SAFA.

Danny Jordaan, le président de



la SAFA, a salué le lancement de cette initiative qui donnera plus d'intérêt au football féminin en général et aux championnats de football féminin locaux en général.

Pour la prochaine Coupe du

monde féminine de la FIFA prévue en 2023 en Australie et en Nouvelle-Zélande, le nombre de participants africains pourrait passer de trois à cinq voire six.

OMNISPORTS

Les Jeux de Tokyo auront lieu l'an prochain " à tout prix "

Au lendemain des propos très confiants de John Coates, assurant à l'AFP que les Jeux de Tokyo se tiendraient l'an prochain " avec ou sans " COVID-19, la ministre olympique japonaise a joué sur le même registre. L'optimisme et même, allez, la certitude.

Seiko Hashimoto, une ancienne patineuse de vitesse et cycliste sur piste, connue pour avoir vécu l'ambiance des Jeux en hiver puis en été, n'a pas fait dans la nuance, mardi 8 septembre. Elle a assuré en conférence de presse que les Jeux de Tokyo auraient lieu l'an prochain " à tout prix ".

" Pour les Jeux l'année prochaine, les athlètes continuent à travailler dur dans les environnements dans lesquels ils se trouvent, a-t-elle expliqué en réponse à une question sur l'optimisme de John Coates. Je pense donc que nous devons les tenir à tout prix. Je pense que M. Coates s'est senti rassuré par le fait que les Jeux de Tokyo peuvent être organisés avec une coordination encore plus étroite des efforts contre le coronavirus."

A Tokyo, le discours se veut désormais catégorique : les Jeux auront lieu. Toshiro Muto, le directeur général du comité d'organisa-



tion, a expliqué la semaine passée que la découverte d'un vaccin contre le COVID-19 n'était pas un prérequis à l'organisation de l'événement. Quant au groupe de travail formé par les autorités pour

planifier sur les conditions d'accueil et de séjour l'an prochain des délégations, des officiels et des visiteurs, il a tenu sa première réunion vendredi dernier dans la capitale.

Nouveau Code du travail en vue

LA PÉRIODE D'ESSAI DÉTAILLÉE ET ENCADRÉE

La retouche portée à la législation porte aussi sur la main-d'œuvre

Late Pater

«L'engagement à l'essai ne peut être conclu pour une durée supérieure au délai nécessaire pour mettre à l'épreuve la personne engagée, compte tenu des techniques et des usages de la profession ainsi que des dispositions de la convention collective régissant cette dernière. Dans tous les cas, l'engagement à l'essai ne peut porter, renouvellement compris, que sur une période maximale de six mois». Malgré cette disposition de l'article 51 de la loi n°2006-010 du 13 décembre 2006 portant code du travail, c'est une autre réalité que vivent les candidats à l'emploi, avec des mises à l'essai qui dépassent le triple de la normale et des contrats à durée déterminée qui sont indéterminés. Le même regard est posé sur tous les agents, sans distinction.

Visiblement, les autorités togolaises veulent du mieux ; un nouveau code du travail est en gestation pour modifier la loi de 2006. Selon le document déjà adopté par l'Exécutif, consulté par L'UNION, une réglementation spécifique de la période d'essai est prévue. On veut davantage encadrer le recours à l'essai, en distinguant les cas possibles. Ainsi, tout contrat de travail, à durée indéterminée ou déterminée, peut comporter une période d'essai permettant à l'employeur d'évaluer les qualités professionnelles du travailleur, ou à ce dernier d'apprécier les conditions de travail, de vie, de rémunération, d'hygiène, de sécurité et santé au travail, ainsi que le climat social de l'entreprise. La période d'essai doit être expressément stipulée par écrit au contrat et son éventuel renouvellement notifié pour une période identique ou inférieure. Sauf dispositions plus favorables prévues par les conventions et accords collectifs de travail, la durée de la période d'essai, renouvellement éventuel compris pour chaque catégorie de travailleur, est fixée en fonction de la technicité et des usages de la profession. Sous réserve de stipulations contraires plus favorables prévues au contrat de travail ou dans les conventions et accords collectifs de travail, la durée de la période d'essai ne peut excéder : **a) huit (8) jours** renouvelable une fois pour les travailleurs payés à l'heure ; **b) un (1) mois** renouvelable une fois pour les ouvriers, employés et assimilés ; **c) trois (3) mois** renouvelable une fois pour les agents de maîtrise, techniciens et assimilés ; **d) six (6) mois** non



Gilbert Bawara, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Réformes Administratives

renouvelable pour les cadres et assimilés. La période d'essai débute à compter du premier jour travaillé.

La période d'essai est une période de travail effectif et ne comprend pas les délais de recrutement et de route. Les frais de voyage aller et retour du travailleur à l'essai, déplacé de sa résidence habituelle pour les besoins de l'employeur sont, dans tous les cas, à la charge de ce dernier. Pour la détermination de la durée effective de l'essai, il n'est pas tenu compte des périodes de suspension, quelle qu'en soit la cause. La rémunération versée durant la période d'essai est celle fixée par le contrat de travail et conforme aux classifications professionnelles de la convention collective ou accord collectif en tenant lieu. Si le travailleur est maintenu en service à l'expiration de la période d'essai, les parties sont définitivement liées par un contrat de travail. La période d'essai, renouvellement compris, est prise en compte pour la détermination des droits et avantages attachés à la durée du service dans l'entreprise.

Cas du prêt de la main-d'œuvre

La retouche portée à la législation porte aussi sur la main-d'œuvre. Constitue un marchandage ou une exploitation de la main-d'œuvre, et est interdite, toute opération à but lucratif consistant en une fourniture de main-d'œuvre qui a pour effet de causer un préjudice au travailleur ou d'éviter l'application des lois, des règlements ou des conventions collectives. Est également interdite, toute opération à but lucratif ayant pour objet exclusif le prêt de main-d'œuvre. Cette disposition ne s'applique pas aux opérations réalisées par les agences de placement ou les entreprises de travail temporaire définies par le code ou les agences de mannequins titulaires d'agréments. Une opération de prêt de main-d'œuvre ne poursuit pas de

but lucratif lorsque l'entreprise prêteuse ne facture à l'entreprise utilisatrice, pendant la mise à disposition, que les salaires versés

au travailleur, les charges sociales afférentes et les frais professionnels éventuellement remboursés à l'intéressé au titre de

la mise à disposition.

Le prêt de main-d'œuvre à but non lucratif conclu entre entreprises requiert : a) l'accord du salarié concerné qui ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir refusé une proposition de mise à disposition ; b) une convention de mise à disposition entre l'entreprise prêteuse et l'entreprise utilisatrice qui en définit la durée et mentionne l'identité et la qualification du salarié concerné, ainsi que le mode de détermination des salaires, des charges sociales et des frais professionnels qui seront facturés à l'entreprise utilisatrice par l'entreprise prêteuse ; c) un avenant au contrat de travail, signé par le salarié, précisant le travail confié dans l'entreprise utilisatrice, les horaires et le lieu d'exécution du travail, ainsi que les caractéristiques particulières du poste de travail.

trance, les horaires et le lieu d'exécution du travail, ainsi que les caractéristiques particulières du poste de travail.

Pendant la période de prêt de main-d'œuvre, le contrat de travail qui lie le salarié à l'entreprise prêteuse n'est ni rompu ni suspendu. Le salarié continue d'appartenir au personnel de l'entreprise prêteuse ; il conserve le bénéfice de l'ensemble des dispositions conventionnelles dont il aurait bénéficié s'il avait exécuté son travail dans l'entreprise prêteuse. A l'issue de sa mise à disposition, le salarié retrouve son poste de travail ou un poste équivalent dans l'entreprise prêteuse sans que l'évolution de sa carrière ou de sa rémunération ne soit affectée par la période de prêt.

Sur la période 2020-2024 / Avec l'appui du Fonds de l'environnement mondial

La Cuesta de Bombouaka, le bassin de la rivière Kara et le complexe fluvio-lagunaire du littoral à soutenir

Jean AFOLABI

A l'endroit des organisations non gouvernementales, des associations de développement à but non lucratif et des organisations communautaires de base, nationales, et qualifiées, un appel à projets est lancé pour la réalisation de projets liés aux pratiques agricoles résilientes, à la diversité biologique et aux sources d'énergie non polluante. Plus précisément, les initiatives localisées dans la Cuesta de Bombouaka (région des Savanes), le bassin versant de la rivière Kara (Kara) et le complexe fluvio-lagunaire du littoral (Maritime) sont visées, qui se situent dans le cadre de la mise en œuvre de la septième phase opérationnelle (2020-2024) du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM).

Pour ladite phase, l'objectif global du PMF/FEM consiste à soutenir des initiatives communautaires innovantes, inclusives et susceptibles d'avoir de grands impacts sur les populations, et favoriser les partenaires multipartites, au niveau local, «pour s'attaquer aux problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires», explique le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), chargée de la mise en œuvre du PMF/FEM. Et de préciser qu'au cours de cette phase, 70% des ressources disponibles serviront au financement des initiatives localisées au Togo dans les trois

paysages prioritaires susmentionnés.

De manière générale, souligne l'appel à projets, les activités suivantes seront prioritaires : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaires et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes permettant d'accroître la productivité et la production, tout en contribuant à préserver les écosystèmes ; préserver la diversité biologique des semences, des cultures, des animaux, des plantes et des écosystèmes, y compris les forêts et sites sacrés, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ; faciliter l'accès aux sources d'énergie non polluante, abordable et durable, pour l'éclairage, la cuisson et le développement des activités économiques, notamment la production, la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Il s'agit, ensuite, de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques, ainsi que la participation des Organisations de la société civile (OSC) aux processus locaux, régio-



naux, nationaux et internationaux de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement ; et de soutenir l'entrepreneuriat vert (création d'emplois verts) en faveur des femmes et des jeunes. Les initiatives innovantes, portées par les organisations de femmes ou de jeunes, en faveur des couches les plus vulnérables, sont fortement encouragées par le projet.

Le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM) est un programme institutionnel du FEM, mis en œuvre par le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) et exécuté par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (Unops). Depuis sa création en 1992, le PMF/FEM apporte des appuis techniques et financiers directs,

jusqu'à 50.000 dollars par projet, aux Organisations de la société civile (OSC), pour soutenir les initiatives communautaires qui contribuent à la gestion durable des ressources naturelles les plus vulnérables

Sur la base du principe action locale, impact mondial, la PMF/FEM soutient les communautés qui développent des solutions locales pour conserver la diversité biologique, lutter contre les changements climatiques, lutter contre la dégradation des terres, protéger les eaux internationales et gérer les produits chimiques et les déchets. Les activités opérationnelles du programme ont démarré au Togo en 2009. A ce jour, indique-t-on, le PMR/FEM a financé 104 projets dans le pays, pour un montant total de 2 millions 952 mille 875 dollars.



Acheter à vil prix

Le piège de la contrefaçon

Etonam Sossou

Ces produits génèrent de plus en plus de bénéfices. Mais, ils font l'objet d'une contrefaçon sauvage, trop souvent du fait des individus n'ayant aucune expertise en manipulation chimique. Ce qui entraîne chez la population togolaise, des graves problèmes de santé.

Difficile à première vue de faire la différence entre ces deux laits corporels pourtant de la même marque. Toutefois, au niveau du prix, le gap est énorme. 47 000 F dans cette parfumerie haut de gamme située au centre-ville de Lomé et 15 000 F dans les boutiques environnantes. Soit une différence de plus de 32 000 F. Pour le client non-averti, impossible de savoir lequel des deux est l'original. La propriétaire de la parfumerie rassure. « Mon produit est d'origine. Je voyage une à deux fois par mois pour me ravitailler à la maison-mère en France », explique-t-elle. Selon la commerçante, le faux lait de toilette coule littéralement et décape. Or, le bon,

il faut le secouer un bon moment avant utilisation et il n'abîme pas la peau », ajoute-t-elle.

Comme pour ce lait de toilette, plusieurs autres produits cosmétiques n'échappent pas à la contrefaçon. Rouge à lèvres, crayons, phares à paupières et autres mascaras pour ne citer que ceux-là. Une marque célèbre de cosmétique fait l'amère expérience. « Les faussaires ont poussé l'audace en créant d'autres produits qu'ils vendent sous notre label avec nos photos », confie un responsable de la représentation locale, visiblement indigné.

Les boutiques des produits cosmétiques poussent comme des champignons au Togo. Chacun y va de son poids financier. Certains installent leurs marchandises sur un porte-tout ouvert à toutes les intempéries. D'autres par contre, plus riches, s'installent dans un espace protégé. Outre ces deux catégories, il existe des vendeurs qui n'ont pour seul comptoir que leurs mains. Ils déambulent dans les rues à longueur de journée ; proposant sans aucune protec-

tion leurs produits. Chacun y trouve son compte. La plupart de ces produits cosmétiques émane de la contrefaçon. Leurs modes opératoires sont curieusement variées. Pour les parfums, on extrait à l'aide d'une seringue, les 9/10 du contenu d'un flacon, puis on ajoute au reste de l'Eau de Cologne et de l'eau pure. Ainsi avec un flacon qui coûte 10.000 FCFA, on en fabrique dix qui seront vendus à 3.000 FCFA l'unité. Pour les laits de beauté, on y ajoute une mixture faite de jaune d'œuf et de l'eau de javel pour garantir la qualité décapante du produit. Ainsi, avec un flacon de lait de beauté « *Toi et Moi* » de fabrication locale qui coûte 1.500 FCFA, on en fabrique cinq de marque étrangère à l'instar de « *Klorane* » qui coûte deux ou trois fois plus cher.

Pour ce qui est des produits pharmaceutiques, le secteur est également « gangrené par le phénomène », regrette une propriétaire d'une pharmacie au quartier Totsigan à Lomé. Selon elle, la contrefaçon a causé un impact important sur l'activité, entraînant



des pertes énormes chez les pharmaciens et même chez les grossistes. D'après elle, la plupart des patients viennent demander les produits dans la rue. « Il y a un manque à gagner certain chez les pharmaciens. Alors que les vendeurs de médicaments contrefaits trouvent leur compte. Ils ne payent ni taxes ou charges quelconques ».

Concernant l'agro-alimentaire, c'est le même constat. Les responsables d'une entreprise de la

place, opérant dans la transformation de fruits et céréales peuvent en témoigner. « Beaucoup de nos produits sont contrefaits et vendus sur le marché », assure l'un des responsables de cette entreprise. On trouve beaucoup d'autres produits contrefaits sur le marché. Notamment des boîtes de conserve, des pâtes alimentaires, des huiles, etc.

Frank, vendeur de pièces d'automobile au quartier Gbadago, confirme que le secteur prospère grâce aux fausses pièces qui pul-

lulent. Selon lui, 80% d'automobilistes utilisent les pièces contrefaites. « Certains savent faire la différence et achètent quand même les pièces qui ne sont pas d'origine pour leurs prix abordables », explique-t-il.

Les conséquences

Le plus grand dommage de ces pratiques se ressent sur la santé des populations. En effet, la manipulation incontrôlée de la soude caustique par exemple dans la fabrication du savon entraîne des complications sur la peau. C'est pour quoi, certaines femmes, croyant avoir acheté un produit cosmétique pour hydrater leur peau, se retrouvent avec des boutons ou l'eczéma, sinon réussissent plutôt à se décapier gauchement le visage. D'autre part, la multiplication des peaux recouvertes de dartre, de boutons est fréquente chez les utilisateurs de ces produits contrefaits. Le plus grave est sans aucun doute l'apparition des cancers.

Santé/ contre l'état septique

L'OMS appelle à une action mondiale

Le premier rapport mondial de l'OMS sur l'état septique, indique que les efforts déployés pour faire face aux millions de décès et de handicaps imputables à cette affection sont entravés par de graves lacunes en matière de connaissances, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Selon des études récentes, l'état septique est à l'origine de 11 millions de décès chaque année, dont beaucoup d'enfants. L'affection entraîne aussi un handicap chez des millions de personnes.

Il existe toutefois un besoin urgent d'obtenir de meilleures données. La plupart des études publiées sur l'état septique ont été menées dans des hôpitaux et des unités de soins intensifs dans les pays à revenu élevé ; fournissant peu de données sur le reste du monde. En outre, du fait de l'utilisation de définitions de l'état septique,

de critères diagnostiques et du codage des sorties d'hôpital différents, il est difficile de saisir clairement la véritable charge mondiale que constitue l'état septique.

« Le monde doit intensifier d'urgence ses efforts pour améliorer les données sur l'état septique afin que l'ensemble des pays puissent détecter et traiter cette terrible maladie à temps », déclare le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. « Cela signifie qu'il faut renforcer les systèmes d'information sanitaire et garantir l'accès à des outils de diagnostic rapides et à des soins de qualité, y compris des médicaments et des vaccins sûrs et abordables. ». L'état septique se produit en réponse à une infection. S'il n'est pas reconnu et pris en charge rapidement, il peut entraîner le choc septique, une défaillance multi viscérale et la mort.

Les patients gravement atteints de la COVID-19 et d'autres maladies infectieuses sont exposés à un risque plus élevé de développer un état septique et d'en mourir.

Les survivants de l'état septique ne sont pas hors de danger ; en effet, seule la moitié se rétablira complètement, tandis que les autres décéderont dans un délai d'un an ou souffriront d'un handicap permanent.

Une complication grave suite à une infection

L'état septique touche de manière disproportionnée les populations vulnérables : les nouveau-nés, les femmes enceintes et les personnes vivant dans les milieux à faibles ressources. Environ 85,0 % des cas d'état septique et de décès connexes surviennent dans ces milieux.

Près de la moitié des 49 millions de cas d'état septique concerne chaque année des enfants, ce qui entraîne 2,9 millions de décès, dont la plupart pourraient être évités par un diagnostic précoce et une prise en charge clinique appropriée. Ces décès sont souvent la conséquence de maladies diarrhéiques ou d'infections des voies respiratoires inférieures. Les infections obstétricales, notamment les complications liées à un avortement ou une infection suite à une césarienne, sont la troisième cause de mortalité maternelle la plus fréquente. À l'échelle mondiale, on estime que pour 1 000 femmes qui accouchent, 11 femmes souffrent d'un dysfonctionnement organique grave lié à l'infection ou décèdent.

SUIVEZ-NOUS

pour ne rien rater de la riposte nationale contre le Coronavirus au Togo

covid19.gouv.tg

@Covid19TG

#Covid19TG

LE NUMÉRO VERT POUR PLUS D'INFO

111

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°611
de LOTO KADOO du 04 Septembre 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 612^e tirage de LOTO KADOO sans bonus. Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, c'est à LOME, que la LONATO a dénombré un gagnant de gros lots.

Ainsi, à LOME, nous avons recensé, un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un gros lot de 2.500.000F CFA gagnés sur les points de vente 70821, 30029 et 60145.

Dans les autres villes du pays ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°611 de LOTO KADOO du 04 Sept 2020

Numéro de base

65 40 24 29 47

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°167
DE LOTO Sam du 05 Septembre 2020

Le tirage N°168 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 12 Septembre 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, il a été recensé un gagnant d'un gros lot à AMLAME.

Ainsi, l'opérateurs 20331 basé à AMLAME, a enregistré un gagnant d'un lot de 1.000.000F CFA.

Dans les autres villes du pays, ce sont de nombreux lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs ont été engistrés.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°168 de LOTO SAM du 12 Septembre 2020

Numéro de base

80 38 71 62 41



TOGOCOM ÉTEND SA COUVERTURE RÉSEAU MOBILE AU TOGO

Rejoignez le
RÉSEAU 4G+
N°1

+100

NOUVELLES ANTENNES DÉJÀ DÉPLOYÉES

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| ADÉTIKOPÉ-KLADJÉMÉ | HAVÉ | NOTSÉ |
| ADOUGBÉLAN | ITOKOUBÉ | NOTSÉ-NAOLO |
| AGOTIGOMÉ | KADJAFÉ | OFOUNAGBO |
| AHOMA | KADOGO | OGARO |
| AKPOSSOU | KARA-BOSCO | OGO-U-AKODÉSSÉWA |
| ALAOUSSO | KARA-CHAMINADE | OLIGO |
| ALINKA 2 | KARA-SOS | OLOUTOKOU |
| ANÉHO-YÉSUVITO | KARA-TCHINTCHINDA | PAGALA-VILLAGE |
| ANIÉ-KABLÉKOPÉ | KAVÉ | PAGOUDA-KAGNISSI |
| ANIÉ-LOSSOKOMÉ | KITANGOULI | PAYOKA |
| AOU-MONO | KOLO-MÉSSIWOBE | SAMAI 2 |
| ATALO | KOUBOUABOU | SÉGBÉ-VIÉTÉ |
| ATIKOLOÉ | KOUDZRAGAN | SIYIMÉ |
| BASSAN-KOPÉ | KOUGNOHOU-DJOKOUMÉ | SOGBOHÉ |
| BIDJANDÉ | KOUNTOUARÉ | SOKODÉ-KPANGALAM |
| BOCCO | KOURIENTRÉ | SOTOUBOUA-SONDÉ |
| BONANGANA | KOUTCHITCHÉOU | TAMBONGA |
| CINKASSÉ-TOTAL | KPALIMÉ-HÔTEL | TCHAGRI-TCHAKPA |
| DALINKO | KPÉKPÉTA | TCHAPOSSI |
| DANTCHO | KPÉTAB | TCHÉKOUNI-KOPÉ |
| DANYI-DZOGBÉGAN | KPÉTCHIHOUÉ | TCHÉKPO-DÉVE |
| DANYI-KONTA | KPÉTSOU | TCHIMBÉRI |
| DJADOUKOPÉ | LABARKOUTA | TCHINMUL |
| DJAGBLÉ-AGODOMÉ | LAKIYÉKOU | TCHOGOUMA |
| DJARKPANGA-PRÉFECTURE | LAMBOUNDI | TCHORÉ |
| DJÉKLOÉ | LANKUI | TOBOSSÉ |
| DJIYÉGA | LA PAIX | TOHOUN-DOUANE |
| DZÉYIBO | LÉDIYO | TOKO |
| DZOGBÉKPÉMÉ | MANDOURI 2 | TONTONDI |
| ÉDIWLOU | MATÉKPÉ-ABADJÉNÉ | TSAVANYA |
| ÉHOUI | ATIÉGOU 3 | TSÉVIÉ-TÉKANYI |
| ÉKÉTO-ÉLAVAGNON | NAMPOCH | VHÉ |
| GAOUGBLÉ | NASSIKOU | VOATTIVÉ |
| GAPÉ-ATCHANVÉ | NATARÉ | WOGBA |
| GATI-AGODOU | NATIGOU | ZAFI |
| GBANTCHAL | NATIPONI | ZÉGLÉ |
| GBOTO-KOSSIDAMÉ | NGAMBI | |
| GOULBI | NIAMTOUGOU-KANTAMBOLI | |



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

[@togocom.tg](https://www.togocom.tg)

[@togocom_tg](https://www.togocom.tg)

Service Client : 888 | 119

[togocom.tg](https://www.togocom.tg)

[togocel.tg](https://www.togocel.tg)

[togotelecom.tg](https://www.togotelecom.tg)

7 jours/7 de 7h à 21h